

Enseignement du premier degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Programme 1995 - Demande de subventions au Département

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite aux demandes des Directeurs d'établissements scolaires de la Ville, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1995.

Celui-ci prend en compte les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Les travaux concernés, qui vous sont présentés par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs.

Ce programme a reçu un avis favorable de la Commission d'Enseignement élargie lors de sa réunion du 22 février 1995.

Il est le suivant :

Couverture

- Maternelle + primaire Chemin Français (réfection des zingueries)	150 000 F
- Maternelle Helvétie	250 000 F
- Maternelle Velotte	120 000 F
- Primaire Velotte	200 000 F
Total	720 000 F

Étanchéité

Primaire Les Bruyères - Mise en place d'une étanchéité sur la couverture	200 000 F
--	------------------

Traitement de charpente

Primaire Butte	70 000 F
----------------	-----------------

Réfection façade vitrée

Primaire Jean Macé : Mise en place d'un mur rideau (2 ^{ème} et dernière tranches)	600 000 F
--	------------------

Restructuration locaux

- Primaire St-Claude : création d'une salle de classe primaire dans les locaux maternelle et travaux d'accompagnement	300 000 F
- Maternelle Montrapon : réfection des sanitaires	100 000 F
- Maternelle Velotte : aménagement d'une salle à l'étage (transfert de la classe installée provisoirement dans le bâtiment préfabriqué)	200 000 F

- Groupe scolaire Bregille Plateau : restructuration des locaux

Total **600 000 F**

Remplacement des menuiseries extérieures

- Primaire Brossolette (1^{ère} tranche) **250 000 F**

Aménagement de restaurants scolaires

- Maternelle Helvétie 500 000 F

- Aménagement de restaurants scolaires dans des appartements à Planoise pour les maternelles Cologne, St-Exupéry et Charles Fourier 700 000 F

Total **1 200 000 F**

Mise en place de faux-plafonds

- Primaire Brossolette (1^{ère} tranche) 250 000 F

- Maternelle Montrapon 300 000 F

- Cuisine Champagne 50 000 F

- Primaire Bourgogne (couloir 2^{ème} étage + cages d'escalier) 100 000 F

- Primaire Bruyères (couloir 2^{ème} étage + cages d'escalier) 100 000 F

Total **800 000 F**

Peintures intérieures

- Maternelle Vareilles Dessus (1980) 40 000 F

- Préfabriqué Tristan Bernard (1981) 50 000 F

- Maternelle + Primaire Dürer 1^{ère} tranche (1981) 400 000 F

- Maternelle Picardie (1981) 150 000 F

- Maternelle Camus (1981) 200 000 F

- Lessivage des cuisines Lanchy - Champagne - Vieilles-Perrières 50 000 F

NB : Primaire Butte : réfection local poubelle et sanitaires (pour mémoire).

Total **890 000 F**

Logements de fonction

- Réfection de plusieurs appartements **300 000 F**

Travaux de sécurité

- Travaux de sécurité suite au passage de la commission de sécurité **235 000 F**

Divers

- Confection de mobilier spécifique pour les bibliothèques **100 000 F**

Total **5 965 000 F**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière du Département (pour certains de ces travaux), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1995 et suivantes, aux chapitres :

* 903-1-232-00502 (33000)

* 908-1-232-92037 (33000)

*908-6-232-85015 (33000)

* 932-23-631 (33000)

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903-1-1053-502 (33000) et en dépenses au chapitre 903-1-232-502 (33000),

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.